



Négociations sur un Accord de Libre Échange Complet et Approfondi entre l'Union européenne et la Tunisie

La proposition de l'UE sur les marchés publics

FICHE EXPLICATIVE

avril 2016

Le présent document a pour objectif de présenter les grandes lignes de la proposition de l'Union européenne (UE) pour un chapitre sur les marchés publics dans l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) envisagé entre l'Union européenne et la Tunisie. Le texte de la proposition de l'UE a été présenté aux experts tunisiens en octobre 2015 et est désormais disponible sur le [site web de la Commission européenne](#).

Raisons pour négocier sur les marchés publics

Les appels d'offres pour les marchés publics sont un moyen pour les pouvoirs publics d'utiliser l'argent des contribuables lors de l'acquisition de biens, de travaux ou de prestations de services.

La Tunisie est en train de réformer son économie en vue de renforcer la transparence, l'efficacité et la concurrence loyale. Des règles garantissant que l'argent public soit dépensé d'une manière transparente, efficace et non discriminatoire, sont de la plus haute importance pour la réalisation de ces objectifs. Dans ce cadre la Tunisie a entamé un programme de modernisation de son système de passation des marchés publics dont l'objectif principal consiste à promouvoir et institutionnaliser un système transparent, équitable et efficace afin d'améliorer la gestion des dépenses publique

La proposition de l'UE offre la possibilité à la Tunisie de rapprocher ses procédures de passation de marchés à celles de l'UE et à des normes internationales, et de veiller à ce que les entreprises de l'UE et de la Tunisie aient la possibilité de participer aux appels d'offres publics sur un pied d'égalité.

La Tunisie et l'UE conviendraient du niveau du seuil au dessus duquel cette ouverture serait assurée.

Cette ouverture devrait apporter de nouvelles opportunités pour les entreprises tant de l'UE que de la Tunisie.

Pour les autorités publiques disposant des budgets serrés, ceci peut apporter :

- un meilleur rapport qualité-prix;
- plus de choix;
- une plus grande efficacité économique;
- la bonne gouvernance.

Pour les entreprises, ceci peut:

- accroître la demande pour leurs produits ou services;
- créer des perspectives de croissance;
- préserver les emplois existants;
- créer de nouveaux emplois.

Objectifs

La proposition de l'UE prévoit notamment de :

- **intégrer** dans l'ALECA, par une référence directe, certaines **dispositions de l'accord sur les marchés publics de l'OMC**;
- déterminer les règles sur une meilleure **transparence des publications des appels d'offres** pour les marchés publics afin de garantir que les entreprises tunisiennes et européennes soient averties sur des opportunités commerciales qui leur sont offertes;
- **maximiser les chances des entreprises de l'UE et de la Tunisie de participer aux marchés publics** à tous les niveaux d'administration publique, que ce soit au niveau centrale, régionale ou local, sans pour autant faire l'objet d'une discrimination.